à Amsterdam, poursuites et diligences de Mr Ferdinand Del Marmol, administrateur des domaines, eaux et forêts, résidant à Liége, pour lesquels Me. Kahn, avoué licencié près le susdit tribunal, résidant à Luxembourg, est chargé d'occuper, a fait saisir réellement 1°. sur Anne Philippe, veuve de feu Joseph Lauth, Anne Lauth, Madelaine Lauth et son époux, Jean Bernard, ses filles et gendre, domiciliés ensemble à Stadbredimus; 2°. sur Pierre Hedo, vigneron, domicilié à Remich; 3°. sur la dame Marie Hoffman, veuve de feu Joseph Gretsch, bouchère, demeurant audit Remich; et 4°. sur Nicolas Klopp, dit Trapen, cultivateur et vigneron, demeurant à Greyveldange, tous en qualité de tiers détenteurs de différens biens immeubles provenant de la succession de feu Mathias Lauth, en son vivant chaufournier audit Stadbredimus, savoir: 1°. sur lesdits Anne Philippe, veuve de Joseph Lauth, Madelaine Lauth et Jean Bernard, les biens immeubles suivans: *a*, un jardin contenant 65 aunes, au lieu dit Aufdem-Bongert; *b*, un autre jardin contenant environ une perche 68 aunes, au même lieu; *c*, une pièce de terre contenant environ 3 perches 10 aunes, au lieu dit im Widum; *d*, une pièce de terre contenant environ 2 perches 40 aunes, située au même lieu; *e*, une pièce de terre contenant environ 2 perches 20 aunes, située au même lieu; *f*, une place vague contenant environ une perche 68 aunes, située à Stadbredimus; *g*, une pièce de terre contenant environ 66 aunes, située au lieu dit Heiligenwies; *h*, une pièce de terre contenant environ 6 perches 40 aunes, située au lieu dit in Tiefsert; *i*, une vigne contenant environ 2 perches 50 aunes, au lieu dit im Oberten-Goldberg; *k*, une pièce de terre contenant environ une perche 44 aunes, au lieu dit Langst dem Eichentransch; *l*, une pièce de terre contenant environ une perche 95 aunes, au lieu dit Hinter-der-Mirff; *m*, une dito, contenant environ 11 perches 50 aunes, au lieu dit Hinter-Plinter ou Auffder-Merff; *n*, une dito, contenant environ 6 perches 50 aunes, au lieu dit im Wolpich; *o*, une dito, contenant environ 10 perches 30 aunes, au même lieu; et *p*, un jardin contenant environ 23 aunes, au lieu dit Hesbrunnen; lesquels biens sont actuellement détenus et défructués par lesdits Anne Philippe, veuve de Joseph Lauth, et ses filles et gendre Anne Lauth, Madelaine Lauth et Jean Bernard; 2°. sur ledit Pierre Hedo: *a*, une pièce de terre labourable contenant environ 33 perches 70 aunes, au lieu dit in Mess an der Gewaentgen; *b*, une prairie contenant environ 3 perches, au lieu dit Beyen Shützel; *c*, une autre prairie contenant environ 11 perches, au lieu dit in Weisbrunnen; et *d*, un pré contenant environ 5 perches 50 aunes, au lieu dit Auf der Klaeusgen; lesquels biens sont actuellement détenus et défructués par ledit Pierre Hedo; et *e*, une pièce de terre labourable contenant environ 8 perches 90 aunes, au lieu dit Hevelsgerecht; 3°. sur ladite Marie Hoffman, veuve de Joseph Gretsch; *a*, une vigne contenant environ 4 perches 50 aunes, au lieu dit im Goldberg; et *b*, une autre vigne contenant environ 6 perches 40 aunes, au lieu dit Uter der Feltz; lesquelles dites vignes sont actuellement détenues et défructuées par ladite Marie Hoffman, veuve Grettsch, *c*, et 4° sur ledit Nicolas Klopp dit Trapen, une vigne contenant environ 22 perches 50 aunes, située au lieu dit im Primmerberg; laquelle vigne est actuellement détenue et défructuée par ledit Nicolas Klopp, dit Trapen.

Tous lesquels biens immeubles sont situés à Stadbredimus et sur le territoire dudit lieu, commune de Greyveldange, canton de Remich, arrondissement et Grand-Duché de Luxembourg.

La première publication du cahier des charges pour parvenir à la vente desdits biens immeubles saisis, a eu lieu à l'audience des criées du tribunal de première instance séant à Luxembourg, le jeudi 8 mars dernier.

Des copies dudit procès-verbal de saisie ont été laissées avant l'enregistrement, une au sieur Pierre Krips, assesseur de la commune de Greyveldange, demeurant à Stadbredimus, et une au sieur Nicolas Thorn, faisant les fonctions de commis-greffier assumé de Mr. le juge-de-paix du canton de Remich, demeurant à Remich, en absence du greffier, lesquels ont tous deux visé l'original.

Le présent extrait a été exposé au tableau, dans l'auditoire dudit tribunal, le mercredi 17 janvier 1827.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1827, volume 56, f°. 2, case 1re.; droit d'enregistrement 1 fl. 60 cents, rédaction 62 cents et demi, 26 pour cent, 58 cents, ensemble: 2 fl. 80 cents et demi en débet.

Signé P. C. Heuard.

L'adjudication préparatoire des immeubles ci-dessus désignés aura lieu à l'audience des criées du tribunal de première instance séant à Luxembourg, le jeudi 3 mai prochain, sous la mise à prix de deux cents florins.

Luxembourg, le 9 avril 1827. Wildschutz.

Vente par licitation. — Adjudication définitive.

Le public est prévenu qu'il sera procédé, le vingt-un avril prochain, heures de neuf du matin, par-devant le notaire Didier, résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, à ce commis par jugement du tribunal civil de Diekirch, en date du 28 novembre dernier, à l'adjudication définitive des immeubles ci-après désignés, appartenant conjointement et indivisément à Jean Reissdorff, journalier, demeurant à Steinfort, et Pierre Reissdorff, cabaretier, demeurant à Sept-Fontaines, poursuivant cette licitation par le ministère de Me Didier fils, avoué près le susdit tribunal, demeurant à Diekirch, et à Marguerite Reissdorff et Jean Gros, son mari, cultivateur, demeurant à Hovelange, colicitans.

Ces immeubles consistent: 1°. en une maison nommée Schungers, avec une petite écurie et le jardin y attenant, le tout situé à Hovelange, aboutissant par devant, au chemin communal, et par derrière, à Mühlesch, évaluée à 200 florins.

2°. En deux jardins, situés terrain de Hovelange; le premier lieu dit Lehners, évalué à 145 florins; le second au lieu dit bey Hirten-Krentz, évalué à 46 florins.

3°. En deux prairies, situées même terrain; la première au lieu dit bey den Zweibach, évaluée à 94 fl.; la seconde au lieu dit bey Meinerich, évaluée à 35 fl.

4°. En huit pièces de terre, situées même terrain; la première au lieu dit Nonnenbour, évaluée à 9 fl.; la seconde au lieu dit im Thal, évaluée à 28 fl.; la troisième au lieu dit Meinerich, évaluée à 50 fl.; la quatrième au lieu dit auf dem Lotd, évaluée à 45 fl.; la cinquième au lieu dit auf Spimlick, évaluée à 47 fl.; la sixième au lieu dit Berend, évaluée à 67 fl.; la septième au lieu dit beym Gemeinen Baum, évaluée à 35 florins; et enfin, la huitième au lieu dit beym Rothen-Trausch, évaluée à 47 florins.

Pour avoir connaissance des charges et conditions de la vente, s'adresser au notaire susdit, ou à l'avoué poursuivant cette licitation.

La vente aura lieu à Hovelange, au domicile du sieur Mathieu.

Diekirch, le 10 avril 1827. Didier.

Das dem Herrn Johann Schmit, Kaufmann und Gutsbesitzer, eigenthümliche, zu Trier in der Fleischgasse gelegene, ehedessen genannte Krämeramts-Haus, bezeichnet mit N°. 458, betermt von der einen Seite durch jenes des Handlungs-Präsidenten Herrn Mohr, anderseits durch das von Anethanische, gegenwärtige Haus des Med. Doctor und Professor Herrn Theys, wird Montags, den 30ten künftigen April, um 2 Uhr des Nachmittags, im Hause selbst unter vortheilhaften Bedingnissen öffentlich und freiwillig versteigert.

Dieses Haus ist in Hausteinen schön, neu und solid gebaut, besteht unten aus 6 Zimmern, Küche, Speisekammer, geräumigem Hofe und Hinterbau, welcher eingetheilt unten in zwei Remisen, oben in drei Zimmern, Küche und Speicher, gleich darneben ein Zugbrunnen und dabei ein geräumiger, wohlgelegener und gut eingetheilter Garten.

Auf dem ersten Stocke ist ein großer Saal vorne zur Straße, vor welchem ein ober der Einfahrt in's Haus schön angebrachter großer Balcon, darneben zwei Zimmer mit Alcov — dahinter zum Hofe zu noch zwei Zimmer, eine helle und ausgedehnte Küche, darüber eine Tücher-Kammer, drei Speicher, einer davon mit einem Raume für 500 Malter Früchte.

Unterm Hause sind zwei, 40 bis 50 Fuder Getränk Raum haltende Keller.

Auf dem Erdgeschosse ist angebracht ein separater Eingang, welcher durch eine geräumige steinerne Treppe in's Oberhaus führt, so daß dadurch das Oberhaus vom Erdgeschosse gänzlich abgeschlossen und nach Wunsche beide separat bewohnt werden können.

Wer dieses Haus nicht kennt, beliebe sich zur Einsicht an den Eigenthümer, und der Bedingnisse wegen zu wenden an den

Trier, den 7 März 1827. königlichen Notar Simon.

Au 16 avril 1827, vers deux heures de relevée, la maison Bous, située à Luxembourg, rue de la grande Boucherie, cotée 340, propre à tout commerce, sera vendue publiquement au plus offrant, en l'étude de Me. Baasen, notaire à Luxembourg.

VENTE. Samedi, 21 avril courant, vers une heure de l'après-midi, en la demeure du soussigné, à Luxembourg, rue du Palais-de-Justice, n° 296, le sieur Kaempff, horloger en cette ville, ayant l'intention d'abandonner son commerce actuel, fera vendre, à l'enchère et au comptant, une grande quantité de montres communes en argent et or, à répétition, réveils en argent, pendules en albâtre, dorées, en bois d'ébène, les ustensiles d'horlogerie, des fournitures, etc.

Luxembourg, le 9 avril 1827. Metzler.

VENTE DE VINS.

JEUDI, dix-neuf avril prochain et jours suivans, vers onze heures du matin, il sera procédé à Senningen, à la requête et en la maison de monsieur Funck, notaire à Niederanven, à la vente à l'enchère, à crédit, de la quantité de vin et eau-de-vie, ci-après indiquée:

a) 285 barils (30 foudres), vin de l'année 1825, dont une partie en demi foudres.

b) 342 barils (36 foudres) vin de l'année 1826, dont une partie aussi en demi foudres.

c) 114 barils (12 foudres) vin de l'année 1823.

d) 4 1/2 barils (un demi-foudre) eau-de-vie de lie de l'année 1825 et une pareille quantité même eau-de-vie de l'année 1826.

Tous lesdits vins sont crus de Wormeldange, Ehnen, Ahn et Niederdonven et ils seront vendus avec les tonneaux.

Luxembourg, le 19 mars 1827. KNEIP, not.

Wein-Verkauf.

Am Donnerstage, 19ten des künftigen Monats April und an folgenden Tagen, gegen eilf Uhr des Vormittags, auf Ansteben des Herrn Funck, Notar zu Niederanwen, werden zu Senningen, in seiner dasigen Behausung, auf Borg, durch öffentliche Versteigerung verkauft werden, nachstehende Weine und Branntweine, nämlich:

a) 285 Barils (30 Fuder) Wein vom Jahre 1825, wovon ein Theil in Halb-Fuderfässern.

b) 342 Barils (36 Fuder) Wein vom Jahre 1826, wovon auch ein Theil in Halb-Fuderfässern.

c) 114 Barils (12 Fuder) Wein vom Jahre 1823.

d) 4 1/2 Barils (ein halb Fuder) Hefenbranntwein, vom Jahre 1825 und ein halb Fuder auch Hefenbranntwein vom Jahre 1826.

Gedachte Weine sind von Wormeldingen, Ehnen, Ahn und Niederdonwen und werden mit den Fässern verkauft.

Luxemburg, den 19ten März 1827. Kneip, Not.

A LUXEMBOURG, DE L'IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.